

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2010

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs :

Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
Jean-Jacques IDOMENEE	à	André PAILLAS
Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
Gérard FRECHOU	à	Louis REY
Véronique PEBEYRE	à	Dominique QUEHEILLE
Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
Fabien REICHERT	à	Jean-Michel BRUGIDOU
Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants :

Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
Laurence BORAU	suppléante de	Didier LOUSTAU
Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ
Stéphanie REDAL	suppléante de	Jean-Pierre TERUEL

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG.

RAPPORT N° 58

NAVETTES EN FETES

M. BEDECARRAX rappelle que comme en 2009, il est proposé de renouveler pour l'année 2010 le dispositif «NAVETTES EN FETES» qui a connu un franc succès lors de l'opération précédente.

Le but principal de cette opération conduite par la Commission Jeunesse de la Ville d'OLORON STE MARIE, est de permettre aux jeunes de se rendre aux fêtes et d'en revenir

en toute sécurité, de tranquilliser les parents mais aussi de dynamiser les fêtes locales en les rendant plus accessibles.

Une consultation relative à cette opération a permis de retenir le GIE des transporteurs routiers du Béarn.

Il est important de souligner que ce dispositif sera accompagné d'une action de prévention et de sensibilisation menée en partenariat avec Oloron Prévention et le Comité des Fêtes, dans les navettes et les espaces repos qui seront mis en place sur le lieu des fêtes. Un bilan de l'opération sera réalisé à l'automne.

Les fêtes concernées sont les suivantes :

St Pée : 3/07

Eysus : 17/07

Gurmençon : 24/07

Ogeu : 7/08

Agnos : 14/08

Esquiule : 28/08

Lasseube : 11/09

La Ville et la C.C.P.O se partageront cette dépense à part égale. Pour la mise en place de cette disposition, la ville règlera les dépenses correspondantes et la participation de la CCPO sera versée par le biais d'une convention. Le montant pour la CCPO s'élève à 1 977€ T.T.C.

Une décision modificative complètera les crédits actuellement disponibles au budget général (+ 477 €), section fonctionnement.

Ouï à cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **APPROUVE** la participation de la C.C.P.O à l'opération «Navettes en Fêtes»
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante avec la ville d'Oloron et régler les dépenses correspondantes
- **VOTE** les crédits complémentaires nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY

